

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS DE L'ÉCOLE DE LA RENAISSANCE

30 août À 9H AU GYMASE DE L'ÉCOLE

1. Ouverture de l'assemblée

Mot de bienvenue de la direction de l'établissement.

2. Désignation d'un président et d'un secrétaire d'assemblée

Mme Janick Villeneuve, à titre de présidente sortante, préside l'assemblée. Madame Katherine-Elizabeth Larivière, à titre de parent est désignée par l'assemblée comme secrétaire de l'assemblée.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidente madame Janick Villeneuve fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par D'ADOPTER l'ordre de jour tel que présenté.

Adopté

Résolution n° AGP2023-001

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle précédente

La présidente présente sommairement le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 7 septembre 2022 celui-ci ayant été rendu disponible au préalable. Les membres qui ont assistés à l'assemblée annuelle précédente peuvent proposer des modifications au procès-verbal au président de l'assemblée, mais ces modifications ne doivent pas changer la substance des décisions prises ni y ajouter des éléments nouveaux, sauf s'il y a une erreur ou une omission manifeste dans le procès-verbal déposé.

Il est proposé par Janick Villeneuve D'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 7 septembre 2022 tel que rédigé:

Adopté

Résolution n° AGP2023-002

5. Présentation des rôles et fonctions des membres du conseil d'établissement et du rapport annuel du conseil d'établissement 2022-2023.

La présidente présente les rôles et fonctions des membres du conseil d'établissement. Madame France Bernier, directrice de l'établissement, apporte des précisions sur les nouveaux rôles qu'auront à jouer les membres parents.

La présidente fait une présentation sommaire du rapport annuel du conseil d'établissement 2022-2023, celui-ci ayant été rendu disponible au préalable. Le rapport annuel est joint en annexe à ce procès-verbal à titre de pièce AGP2022-1.

6. Élection des représentants des parents au conseil d'établissement

- **Détermination du nombre de postes en élection**

La présidente, madame Janick Villeneuve, mentionne le nombre de postes en élection soit : 2 postes.

- **Mise en candidature**

La présidente demande à l'assemblée s'il y a des volontaires ou s'il y a des propositions de candidatures.

- Les personnes suivantes déposent leur candidature de façon volontaire :
 - *Janick Villeneuve*
 - *François Loiseau*
 - *Abdenour Aziri*
 - *Jacinthe Hogue*
 - *Nicolas Lapointe*

7. Élection des représentants des parents au conseil d'établissement (résultats)

- ATTENDU QUE Janick Villeneuve, François Loiseau, Abdenour Aziri, Jacinthe Hogue et Nicolas Lapointe ont déposé leur candidature afin d'agir à titre de membres parents au conseil d'établissement; ATTENDU QUE 2 postes étaient disponibles;

Les personnes suivantes sont déclarées élues par acclamation à titre de représentants des parents au conseil d'établissement de l'école de la Renaissance :

- *Janick Villeneuve*
- *Nicolas Lapointe*

Adopté

Résolution n° AGP2023-003

8. Élection des substituts

- **Mise en candidature**

La présidente explique à l'assemblée le rôle d'un substitut au conseil d'établissement. Le substitut est nommé afin de siéger et voter à la place d'un membre absent lors d'une ou plusieurs séances du conseil d'établissement. Il est convenu par un vote à main levée que les 2 personnes ayant déposées leur candidature au rôle de représentant des parents au conseil d'établissement et ayant reçu le plus de votes suivant les personnes déclarées élues par acclamation au point précédent serait nommé à titre de substituts.

Les personnes suivantes déposent leur candidature de façon volontaire :

- *Abdenour Aziri*
- *Jacinthe Hogue*
- *François Loiseau*

Les candidats suivants sont proposés :

- *Abdenour Aziri*
- *Jacinthe Hogue*
- *François Loiseau*

9. Élection des substituts (résultats)

La présidente dévoile les résultats du vote.

ATTENDU QUE François Loiseau, Abdenour Aziri et Jacinthe Hogue ont déposé leur candidature afin d'agir à titre de substitut au conseil d'établissement;

ATTENDU QUE 2 postes étaient disponibles;

La personne suivante est déclarée élue par acclamation à titre de substitut des parents au conseil d'établissement de l'école de la Renaissance :

- *Abdenour Aziri*
- *Jacinthe Hogue*

Adopté

Résolution n° AGP2023-04

10. Présentation des rôles et fonctions du comité de parents du Centre de services scolaire

La président et la directrice, présentent les rôles et fonctions des membres du comité de parents du Centre de services scolaire (CSS). Elles expliquent notamment que le représentant au comité de parents permet d'offrir une voix aux parents de l'école à l'échelle du Centre de services scolaire, car le comité de parents est consulté à propos de divers sujets d'intérêt touchant l'ensemble des écoles du CSS. Par ailleurs, les cinq (5) membres parents qui siégeront au Conseil d'administration du CSS seront désignés par et parmi les membres du comité de parents.

11. Élection d'un représentant et d'un substitut (facultatif) pour le comité de parents du Centre de services scolaire

- **Mise en candidature**

La présidente demande à l'assemblée s'il y a des volontaires ou s'il a des propositions de candidatures.

Adopté

Résolution n° AGP2032-005

12. Organisme de participation des parents (OPP)

- **Présentation du bilan de l'année précédente**

La présidente présente sommairement le bilan de l'année précédente.

- **Formation de l'OPP (facultatif)**

Le/la présidente s'adresse à l'assemblée afin de déterminer si les parents souhaitent qu'un organisme de participation de parents (OPP) soit créé à l'école. Elle explique que le rôle de l'OPP est de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que la participation des parents à la réussite de leur enfant.

Il est proposé par Janick Villeneuve DE FORMER un organisme de participation d s parents (OPP)

Adopté

Résolution n° AGP2023-006

- **Détermination de la composition de l'OPP**

Les personnes suivantes souhaitent faire partie de l'OPP

- Nicolas Lapointe
- Caroline Coté
- Madyou Ndoeye
- Kahina Souak
- Mélanie David

Adopté

Résolution n° AGP2023-008

13. Période de questions

Madame Caroline Coté demande si la *Bibliothèque Parent* sera remise à la disposition des parents qui désireraient emprunter un ouvrage pour consultation. Il est confirmé par Madame France Bernier que la *Bibliothèque Parent* sera remise à la disposition des parents pour l'année scolaire 2022-2023.

14. Mot de la direction

Madame France Bernier s'adresse à l'assemblée pour partager ses attentes et ses buts pour la nouvelle année scolaire.

15. Levée de l'assemblée générale

La présidente, madame Janick Villeneuve, conclut que l'ordre du jour a été écoulé.

Il est proposé par Madame France Bernier DE LEVER l'assemblée générale à 9h53.

Adopté

Résolution n° AGP2023-009

La présidente
Janick Villeneuve

La directrice
France Bernier